

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-176**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR L'UTILISATION D'UN OU PLUSIEURS
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES LYCÉES**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 15 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 15 décembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, DANIELLE ADOUX COPIN à MICHEL PONTE, FRANÇOISE MAURICE à BRIGITTE DUBOUIS, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : 22 DEC. 2021

RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL

La construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées relèvent de la compétence des régions.

Aussi, il appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de garantir aux élèves des lycées de Draguignan, l'accès à des installations et des aires d'activités adaptées lors des cours d'éducation physique et sportive.

Dans un souci de rationalisation de l'utilisation des équipements existants, le recours aux installations sportives des communes peut être privilégié.

À ce titre et conformément à l'article L. 214-4 du Code de l'éducation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a sollicité la mise à disposition d'équipements de la Commune au profit des lycées Léon Blum et Jean Moulin sis à Draguignan, pour l'année scolaire 2020/2021.

Le projet de convention correspondant est joint en annexe.

À noter que la participation financière de la Région au profit de la Commune est calculée au prorata du temps réel d'utilisation desdites installations, en application des tarifs horaires suivants :

- pour les stades : 18,66 € ;
- pour les gymnases : 13,99 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention, jointe en annexe, relative à la participation financière régionale pour l'utilisation d'un ou plusieurs équipements sportifs municipaux par un ou plusieurs lycées, entre la commune de Draguignan et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 15/12/2021

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional